

Accord sectoriel sur les instruments de mesure²

Conclu à Genève le 19 février 1992

Instrument d'acceptation déposé par la Suisse le 7 juin 1993

Entré en vigueur pour la Suisse le 1^{er} juin 1994

(Etat le 1^{er} juin 1994)

Champ d'application le 1^{er} juin 1994

Etats parties	Acceptation		Entrée en vigueur	
Autriche	12 novembre	1992	1 ^{er} juin	1994
Finlande	20 juillet	1992	1 ^{er} juin	1994
Islande	22 avril	1994	1 ^{er} juin	1994
Suisse	7 juin	1993	1 ^{er} juin	1994

RO 1995 142

¹ Traduction du texte original anglais.

² Le texte de cet Ac. n'est pas publié dans le RO. Le texte original anglais peut être obtenu auprès de l'Office fédéral de métrologie, Lindenweg 50, 3003 Berne-Wabern (www.metas.admin.ch).

